

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Séance du 21 Décembre 1998
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 17

Votants présents : 10 + 1 pouvoir
M. LOGEL, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING,
WEISBECKER.
Absents : M. WITTMER (excusé) avait donné pouvoir à M. SIBLER
MM. HAAS, GOETZ, BABILON (excusés)
MM. NEUHARD, ATZENHOFFER, RUSTENHOLZ

Dél. N° 66/1998

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE
FACADES**

Le Président soumet au Bureau les différents dossiers en vue de l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer, au titre de l'opération de rénovation de façades, les aides de 20 F du m2 pour une surface maximale de 100 m2, soit :

- . 2 000 F à M. et Mme HARTHEISER (Biblisheim)*
- . 2 000 F à M. et Mme STEPHAN (Biblisheim)*

- d'attribuer une aide de 20 F du m2 (façades ordinaires) et une aide de 40 F du m2 (façades à pans de bois) à M. KUHN (Durrenbach)

- d'attribuer, au titre de cette même opération, les aides de 40 F du m2 pour une surface maximale de 100 m2, soit :

- . 4 000 F à Mlle MICHEL (Langensoultzbach)*
- . 4 000 F à Mme ERNY (Dieffenbach-lès-Woerth)*
- . 4 000 F à M. et Mme HERRMANN A. (Lembach)*

- d'attribuer les aides de 25 % du montant TTC des factures de matières plafonnées à 2 000 F à M. BERTRAND R. (Biblisheim), M. et Mme MEYER L. (Lembach), M. et Mme RACKLES (Obersteinbach)

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 décembre 1998
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

